

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, avant de passer à la question suivante, me permettra-t-on d'attirer l'attention du premier ministre sur les questions nos 16 et 17, inscrites au *Feuilleton* depuis le 13 novembre. Quant à la question n° 17, quelques minutes suffiraient assurément à y répondre et je dois dire que neuf semaines dépassent la mesure raisonnable pour en obtenir la réponse. Nous devrions obtenir la réponse à ces deux questions immédiatement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dois déclarer à mon honorable ami que je suis venu en Chambre sans apporter, malheureusement les réponses préparées par le ministère. Je vais tenter d'y répondre tout de suite de vive voix.

REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT DE VICHY
AU CANADA

M. CHURCH:

1. Le gouvernement français de Vichy a-t-il encore au Canada un ambassadeur ou envoyé?

2. Le cas échéant, où sont ses bureaux et quels sont les membres de son personnel; impose-t-on une surveillance ou une observation de certains règlements à cette ambassade?

3. A-t-on l'intention de fermer les portes de cette légation?

4. Le gouvernement britannique a-t-il demandé au cabinet de permettre à cette ambassade de continuer à fonctionner? Dans l'affirmative, qui a fait cette demande?

5. Cette légation de Vichy à Ottawa, sert-elle d'intermédiaire entre le Canada ou l'Empire et la France non occupée?

6. Dans le cas de l'affirmative, quel volume d'affaires a-t-elle été appelée à régler, et quelle en est la nature?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Il existe un représentant du Gouvernement de la France au Canada.

2. La légation est située sur la rue Sussex et elle fait l'objet des mêmes précautions que celles qui sont prises à l'égard des autres légations en cette ville.

L'hon. M. HANSON: Voilà qui ne répond pas à la question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela ne répond pas à "quels sont les membres de son personnel"?

L'hon. M. HANSON: L'ambassade est-elle soumise à l'inspection ou à une réglementation?

Le très hon. MACKENZIE KING: De la même manière, dirai-je à mon honorable ami, que toutes les autres légations. Tant qu'il y aura des légations ici, elles seront toutes traitées sur le même pied. Pour répondre maintenant aux nos 3 et 4.

3. Le Gouvernement n'a pas l'intention pour le moment de demander la fermeture de cette légation.

4. Je crois que mon honorable ami (M. Hanson) sait que le très honorable premier ministre de Grande-Bretagne, lorsqu'il s'est adressé aux représentants des journaux, a laissé entendre qu'il désirait que les relations soient maintenues avec le Gouvernement de Vichy. Lors de son passage ici, M. Churchill m'a autorisé à affirmer catégoriquement que tel est bien son désir. Le Gouvernement désire vivement collaborer en tous points avec le gouvernement britannique et nous croyons que notre collaboration en l'espèce est de nature à servir l'intérêt général.

Et maintenant la question n° 5:

5. Je suppose que la légation s'acquitte régulièrement de sa fonction normale.

Je ne puis répondre à la dernière question: "Quel volume d'affaires a-t-elle été appelée à régler et quelle en est la nature"?

*REPRÉSENTATION CANADIENNE EN EIRE

1. Le Gouvernement a-t-il un envoyé ou ministre en Eire?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui est-il; quels sont les membres de son personnel; quels sont les salaires et allocations de chacun?

3. Combien tout ceci coûte-t-il annuellement au Canada?

4. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont-elles en Eire de semblables légations, et où sont-elles situées?

5. Le Canada a-t-il un commissaire du commerce à Dublin?

6. Le cas échéant, ces envoyés ne rendent-ils pas les mêmes services que les commissaires du commerce?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le Gouvernement a un représentant, un haut-commissaire en Eire.

2. M. John Kearney, de Montréal, occupe le poste de haut-commissaire en Eire depuis quelque temps déjà. Je ne possède pas les noms des autres employés du bureau. M. E. J. Garland, ancien membre de cette Chambre, vient immédiatement après le haut-commissaire, et Mlle O'Malley, secrétaire particulière, fait aussi partie du personnel.

3. Je dois remettre à plus tard la réponse à cette question. Il en va de même du n° 4.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre veut dire qu'il ne saurait répondre de mémoire?

Le très hon. MACKENZIE KING: Exactement. Aux numéros 5 et 6 la réponse est:

5. Nous avons des commissaires du commerce à Dublin.

6. Non.

L'hon. M. HANSON: Voici une manière tout à fait décousue, ce me semble, de répondre à des questions posées au *Feuilleton*. Le premier ministre veut-il dire des réponses formelles nous seront données plus tard vu que, de son aveu, elles ont été préparées?